

Aux entreprises formatrices
d'assistants en maintenance d'automobiles
AFP, de mécaniciens en maintenance
d'automobiles CFC et de mécatroniciens
d'automobiles CFC

Berne, juillet 2019 // AS

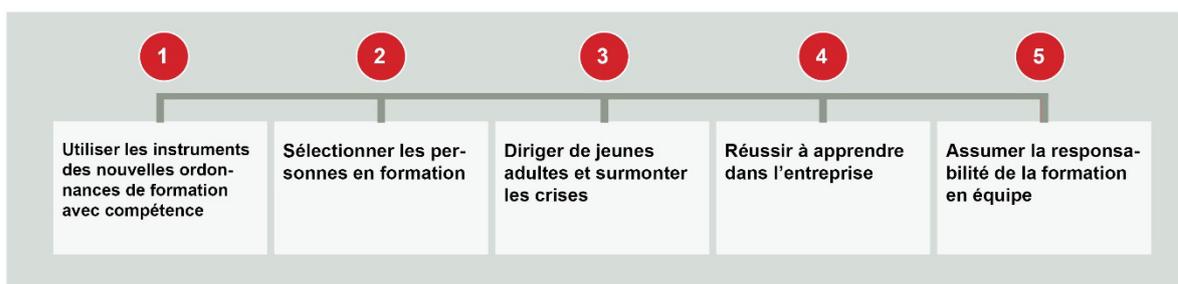
Mise en œuvre du module didactique de l'UPSA pour l'autorisation de formation des trois formations initiales techniques

Chers formateurs professionnels

Vous accompagnez chaque jour des jeunes gens sur le chemin menant à leur vie professionnelle. C'est une mission importante et passionnante qui a précisément besoin de vous. Nous vous remercions pour votre engagement, votre patience et votre savoir-faire.

Pour rester en phase avec notre époque, il est indispensable de participer régulièrement à des formations continues. Les exigences à l'égard des formateurs professionnels ont été actualisées dans le sillage de la réforme des formations initiales techniques qui ont commencé avec les premiers contrats d'apprentissage à l'été 2018. Dans ce contexte, l'UPSA a déjà informé les personnes concernées lors de nombreuses manifestations d'information régionales. Les formateurs professionnels ne disposant **pas** d'un diplôme tertiaire (par exemple diagnosticien d'automobiles avec brevet fédéral) doivent suivre une formation continue d'une journée sous la forme du module didactique de l'UPSA **d'ici à la fin 2020**.

Ce séminaire sectoriel se penche sur l'un des cinq thèmes intéressants pour la formation de personnes en formation :



Les deux premiers thèmes sont déjà élaborés actuellement avec un contenu spécifique à la branche. En fonction de vos besoins, vous pouvez **choisir librement** le module d'une journée que vous désirez suivre. Nous recommandons cependant de suivre volontairement les autres modules.

N'attendez pas trop longtemps et inscrivez-vous au prochain cours dans votre région.
Les dates et les lieux sont complétés en permanence en ligne.

- Modules didactiques : <https://www.agvs-upsa.ch/fr/formation/upsa-business-academy>
- Exigences / qui peut former ? <https://www.autoberufe.ch/fr/node/23726>

Nous sommes convaincus de contribuer à améliorer durablement la situation en matière de disponibilité de personnel qualifié répondant aux exigences actuelles dans la branche automobile et de réduire ainsi les interruptions d'apprentissage.

Vous avez déjà suivi le module didactique de l'UPSA ? Vous devez impérativement transmettre le certificat de formation (confirmation de cours) à votre canton.

Meilleures salutations
Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)



Olivier Maeder
Direction



Arnold Schöpfer
Formation initiale & formation professionnelle
supérieure